



## Appel à projets

### Soutien à des initiatives structurantes |

**Priorités et enjeux en soins palliatifs et de fin de vie menant à des projets majeurs au sein du RQSPAL**

## Guide d'information

|                                                  |                                                                          |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Période de financement:</b>                   | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2025                          |
| <b>Date de lancement de l'appel :</b>            | 19 septembre 2022                                                        |
| <b>Date limite de soumission de la demande :</b> | 18 novembre 2022 à minuit                                                |
| <b>Fonds maximum demandés :</b>                  | 25 000\$                                                                 |
| <b>Enveloppe budgétaire disponible :</b>         | 100 000 \$ (Possibilité de financer 4 projets, selon les fonds demandés) |

La définition des soins palliatifs à laquelle adhèrent les membres du Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie - RQSPAL est celle élargie et proposée par l'Organisation mondiale de la Santé [OMS 2018]. Ainsi, les recherches touchent l'ensemble du continuum (trajectoire) de soins, du diagnostic jusqu'au décès et au suivi de deuil. L'un des objectifs du RQSPAL est d'appuyer le développement d'initiatives de recherche, notamment en soutenant financièrement des projets proposés par ses membres.

Au cours de l'année 2022 et 2023, le RQSPAL sera en rédaction de la demande du concours actualisé des réseaux thématiques de recherche afin d'obtenir un financement de 2024 à 2032. Lors d'activités de remue-méninges, de grandes thématiques importantes ont émergé et ont été ciblées comme étant prioritaires pour orienter les travaux du RQSPAL pour cette période de 8 ans. Ainsi, le RQSPAL désire financer des projets initiateurs ciblant les thématiques prioritaires retenues menant à de grands chantiers; soit sous la forme de projets majeurs structurants et/ou plateformes de ressources communes pour l'ensemble de la communauté de recherche en soins palliatifs et de fin de vie du Québec. Les grands chantiers dynamisent le RQSPAL en augmentant la cohésion et la complémentarité des actions et en fédérant les forces de nos membres et permettent le déploiement de la recherche en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) au Québec.

## 1. Objectifs de l'appel de projets

Dans cette optique, cet appel vise à favoriser le développement et le maintien de la capacité de recherche en soins palliatifs et de fin de vie, en appuyant des projets de recherche structurants de qualité, proposés et réalisés par plusieurs membres régulier·ères du RQSPAL qui adressent les grandes priorités de recherche dont les suites généreront un grand chantier auquel plusieurs membres pourront collaborer dans les prochaines années au sein du RQSPAL.

Un grand chantier est un projet fédérateur pouvant contenir une ou plusieurs phases et qui pourra produire à terme par exemple: création de toutes nouvelles connaissances; changements au niveau de l'organisation ou l'application des soins, des programmes, des services ou des politiques; développement d'une ressource commune; changements des perceptions et connaissances de la communauté; amélioration de la formation des différents acteurs touchés par les soins palliatifs et de fin de vie, etc.

Selon le guide de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS, une ressource commune peut prendre une multitude de formes: plateformes technologiques, plateformes de transfert de connaissances, biobanques, registres de patient·es, banques de données, cohortes, développement d'instruments et d'outils méthodologiques, de logiciels, de formulaires et de questionnaires, de procédures standardisées, etc.

Ces projets doivent favoriser les collaborations à l'interne des membres du RQSPAL, mais peuvent également solliciter l'expertise de membres d'autres réseaux. Ils doivent s'inscrire dans une perspective de santé durable.

Trois grandes thématiques ont émergé des différentes priorités et enjeux en SPFV au Québec. Elles ne sont pas mutuellement exclusives et touchent autant au niveau du citoyen, de la communauté, du·de la patient·e, du réseau social, des intervenant·es en services sociaux et en santé, que des décideur·ses. C'est tout l'écosystème des différents acteurs reliés de près ou de loin aux SPFV qui y sont visés. Les descriptions qui suivent permettent d'en tirer les grandes lignes et ne sont pas exhaustives dans l'objectif d'impulser une dynamique de recherche et de nourrir les différentes possibilités aboutissant à des idées de projets de recherche collaboratifs et interdisciplinaires.

### A | Équité pour tous·tes et SPFV : Accès, continuité et qualité des soins

L'équité se vit sur plusieurs niveaux, par exemple :

- Accès aux services (incluant dans la communauté) et au personnel soignant/intervenant·es en régions éloignées des centres urbains ou rurales, mais aussi continuité des soins lorsque suivis à la fois en centre urbain et dans leurs régions
- Services adaptés et personnel soignant/intervenant·es formé·es aux populations vulnérables et marginalisées : LGBTQ2+, autochtones, itinérants, personnes âgées, etc.

- Accès aux services pour les trajectoires non-oncologiques et formation des spécialistes qui suivent certaines pathologies (p. ex. MPOC, Obésité morbide, SLA/sclérose en plaques, Maladies neurodégénératives, Insuffisance rénale et cardiaque) pour assurer une continuité des soins
- Respect des désirs et volontés du·de la patient·e : préférences du lieu de décès, accès aux soins à domicile et AMM, etc.
- Offre de services et personnel soignant/intervenant·es formé·es dans les milieux de soins non “traditionnels” (ex : USI), mais aussi dans les milieux de vie, comme les CHSLD et RPA.

Nécessairement, l'équité dépend également de l'amélioration de la littératie des SPFV et des connaissances sur les services offerts à la population, mais aussi des organismes communautaires. L'accès et l'offre de services disponibles ne doivent pas être limités au·à la patient·e seulement, mais aussi à son réseau social qui impacte à son tour l'équité. Le personnel soignant et les intervenant·es qui gravitent autour du·de la patient·e et de son réseau social doivent recevoir une formation adéquate, que ce soit sous notions de base ou spécialisées selon ce qui est nécessaire dans le contexte. L'équité fait inéluctablement ressortir les inégalités sociales, et des enjeux aux niveaux éthique et politique. Voici un exemple de projet qui pourrait émerger de cette priorité/enjeu :

- Besoins en termes de services offerts et adaptés en SPFV pour la population LGBTQ2+ (recension des écrits et entrevues semi-dirigées) | Le projet met ainsi la table pour une multitude de phases subséquentes (sans ordre) : développement de services adaptés ; sensibilisation et formation du personnel soignant et des intervenant·es, mais aussi de la communauté et des organismes communautaires ; implantation de programmes pérennes à l'échelle de l'établissement et ultimement, régional ou provincial, etc.

## **B | VIE en SPFV : des transitions dans la trajectoire de soins, même au-delà de la mort.**

Il ne faut pas oublier que la vie existe dans les SPFV et qu'elle se poursuit après le décès. La santé durable met l'accent sur la VIE plutôt que de n'axer que sur la mort ; la qualité de vie se vit jusqu'au bout. Les SPFV sont les témoins de différentes transitions vécues par le·la patient·e, mais aussi leur réseau social et par le personnel soignant et différent·es intervenant·es y gravitant (néonatal → pédiatrie, pédiatrie → adulte, adulte → gériatrie, curatif → palliatif, palliatif → fin de vie, fin de vie → mourir, mourir → deuil, etc.). Lorsque l'on parle de transitions, on pense nécessairement à la continuité des soins et à l'intégration précoce des SP dans toutes les trajectoires de soins. Afin d'assurer ceci, cela passe assurément vers la sensibilisation et la formation du personnel soignant et intervenant·es avec des notions en SPFV, soit de base ou spécialisées. Exemple de projet :

- Transitions vécues chez les patient·es MPOC de la phase chronique à palliative (recension des écrits et entrevues semi-dirigées) | Phases subséquentes possibles : Évaluation des

trajectoires de soins actuelles ; Barrières et facilitateurs de l'accès aux soins et services en SPFV; Sensibilisation et formation des spécialistes aux SPFV; Sensibilisation des patient.es et de leurs proches aux SPFV; Développement de services et programmes adaptés aux proches aidant.es; Intégration de nouveaux.elles intervenant.es dans l'équipe soignante, Intégration précoce des SPFV lors de la phase chronique, etc.

## C | Réappropriation de la fin de vie et retour à l'origine des SP

À l'origine, les soins palliatifs ne réfèrent pas qu'à des actes médicaux, mais englobaient des soins au sens plus large notamment en termes d'accompagnement holistique des patient.es et des proches. Toutefois, au fil des années, les SPFV ont adopté une tendance "hospitalo-centrée". La fin de vie n'épargne personne, toutes populations confondues, jeunes ou âgées, et elle se complexifie et prend de plus en plus d'importance étant donné le vieillissement de la population et les progrès techniques et médicaux. On oppose si souvent les SP aux soins curatifs, avouant ainsi notre impuissance à guérir, l'acceptation de la finitude humaine et notre humilité face au fatalisme de la mort. Il importe de revenir à la base, de s'éloigner du modèle de soins "hospitalo-centré", en développant, comme le mouvement des communautés compatissantes préconise, une approche communautaire globale du vieillissement, de la maladie, des soins, de la mort et du deuil par la renormalisation et la resocialisation. Ceci passe notamment par :

- la sensibilisation de la communauté à ces enjeux,
- la reconnaissance et la mise en lumière de la proche aidance,
- l'approche de santé publique appliquée aux SPFV,
- le mouvement de science ouverte via une culture de partage des données et des connaissances,
- le partenariat et les échanges entre les prestataires de services et la communauté et l'éloignement de certains milieux de vie, comme le CHSLD, des modèles hospitaliers.

Exemple de projet :

- Identification de besoins immédiats en proche aidance (Ateliers de travail et de concertation avec des organismes en proche aidance et proches aidant.es) | Phases subséquentes possibles : En co-construction élaboration de programmes et services adaptés; Sensibilisation et implantation dans différents milieux ; Rencontres de consultations et de discussion de type assemblée publique pour identifier les priorités suivantes, etc.

## 2. Critères d'admissibilité

A. Cet appel à projets est ouvert à tous.les membres régulier.ères du RQSPAL.

- 
- B. Le projet doit être soumis par au moins deux membres régulier·ères du RQSPAL (soit comme tandem PI & co-chercheur·e, ou PI & co-PI). Des membres associé·es sont encouragé·es à se joindre aux projets, mais ils ne peuvent être chercheur·se principal·e. Seul·es les membres régulier·ères peuvent recevoir le financement.
- C. Un seul projet peut être déposé par chercheur·se principal·e. Ceux peuvent toutefois être co-chercheur·se sur d'autres projets soumis.
- D. Le projet doit respecter la mission, le mandat, les objectifs et les valeurs du RQSPAL (<http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/mission-et-valeurs/>) et être en ligne avec la définition suivante des SPFV :
- i. Nous souscrivons à la définition des soins palliatifs de l'OMS, à savoir qu'ils constituent : *« une approche pour améliorer la qualité de vie des patient·es (adultes et enfants) et de leur famille, confronté·es aux problèmes liés à des maladies potentiellement mortelles. Les soins palliatifs préviennent et soulagent les souffrances grâce à la reconnaissance précoce, l'évaluation correcte et le traitement de la douleur et des autres problèmes, qu'ils soient d'ordre physique, psychosocial ou spirituel. »*
  - ii. De plus nous adhérons aux définitions énoncées dans la Loi concernant les soins de fin de vie où l'on entend par soins palliatifs : *« les soins actifs et globaux dispensés par une équipe interdisciplinaire aux personnes atteintes d'une maladie avec pronostic réservé, dans le but de soulager leurs souffrances, sans hâter ni retarder la mort, de les aider à conserver la meilleure qualité de vie possible et d'offrir à ces personnes et à leurs proches le soutien nécessaire. »*
  - iii. Et par soins de fin de vie *« les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie et l'aide médicale à mourir. »*
- E. Le projet doit répondre aux priorités et aux enjeux en soins palliatifs et de fin de vie ciblés par le RQSPAL, tel que stipulé dans la section 1. Objectifs de l'appel de projets.
- F. Le projet devra être réalisé entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025.
- G. Il est possible d'effectuer un montage financier, mais la non-obtention des autres sources de financement ne doit pas nuire à la faisabilité du projet déposé.
- H. Le·s titulaire·s s'engage·nt à poursuivre et à collaborer aux phases subséquentes du grand chantier au cours des prochaines années en collaboration avec le RQSPAL et ses membres.
- I. Le projet doit répondre en tout ou en partie aux objectifs de santé durable (**ODD 3** Bonne santé et bien-être, **ODD 4** Éducation de qualité, **ODD 10** Inégalités réduites (incluant EDI), **ODD 11** Villes et communautés durables ; description [ici](#)). L'équipe devra détailler en quoi leur projet répond à ceux-ci.
- i. Le FRQS souscrit à la définition de l'OMS pour la santé durable : *« un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à*

l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

- J. Le ou la PI (et co-PI, si applicable) doit (doivent) démontrer et justifier leur implication et leur participation au sein du RQSPAL dans les trois dernières années.
- K. Les membres régulier·ères du RQSPAL ayant soumis doivent avoir complété le Registre des membres régulier·ères du RQSPAL et mis à jour leur formulaire, lorsque demandé annuellement.

### 3. Critères d'évaluation

|                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rigueur et qualité scientifique du projet</b>                                                   | Clarté et rigueur de la problématique en lien avec la recherche en SPFV ; Pertinence et rigueur de la méthodologie proposée ; Pertinence des objectifs et des résultats escomptés                                                                                                                           |
| <b>Adéquation entre le projet et les thématiques prioritaires ciblées</b>                          | Le projet répond à une ou des priorité·s/enjeu·x en SPFV ciblé·s par le RQSPAL                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Faisabilité du projet</b>                                                                       | En termes d'échéancier, de budget et de méthodologie                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Originalité et aspects novateurs du projet</b>                                                  | Le projet <b>sort du cadre habituel</b> soit en termes de méthodologie, d'analyses (ex: ACS+ et ADS+ ), de sujets, questions de recherche, de démarches de collaborations, maillages et partenariats entre les chercheur·ses, mais aussi avec des acteurs communautaire, municipal, gouvernemental ou privé |
| <b>Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe</b> | Les membres de l'équipe doivent avoir des expertises différentes et complémentaires, des affiliations à différentes universités/facultés/milieus, incluent des étudiant·es, des utilisateur·rices des connaissances et/ou des citoyens partenaires et s'inscrivent dans une démarche                        |

|                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                      | intersectorielle (voir la définition <a href="#">d'intersectorialité</a> du FRQ, si possible)                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Intégration de la santé durable</b>                                                                                                                                                               | L'équipe démontre de façon claire comment son projet s'inscrit dans une perspective de santé durable                                                                                                                                                                                           |
| <b>Perspective structurante du projet et potentiel à générer un grand chantier au sein du RQSPAL avec des phases subséquentes et potentiel de retombées sur l'avancement de la recherche en SPFV</b> | Le projet permet d'effectuer des travaux préparatoires ou d'identifier des besoins ou des enjeux permettant d'amorcer les phases subséquentes d'un grand chantier ; Les retombées escomptées ont un réel potentiel de contribuer à l'avancement de la recherche en SPFV et d'améliorer ceux-ci |
| <b>Plan de pérennité</b>                                                                                                                                                                             | Planification des phases subséquentes et du développement du grand chantier au-delà du projet financé                                                                                                                                                                                          |
| <b>Implication et participation au sein du RQSPAL</b>                                                                                                                                                | Les membres ont démontré une participation/implication active au sein du RQSPAL dans les deux dernières années                                                                                                                                                                                 |

#### À qualité égale,

- l'équipe ayant démontré une implication/ participation la plus significative (en points) sera favorisée. Il est important de noter qu'une implication/ participation significative des membres de l'équipe est nécessaire pour être financé. En effet, comme la [grille d'évaluation](#) le démontre, un total de 10 points est accordé pour l'implication sur 100.
- le projet répondant le plus aux objectifs de santé durable serait priorisé.
- le projet s'inscrivant dans une démarche intersectorielle serait priorisé.

Le RQSPAL reconnaît l'importance de la prise en compte des principes de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) des Fonds de recherche du Québec (<https://frq.gouv.qc.ca/equite-diversite-et-inclusion-edi/>).

Dans le cas d'une demande de prolongation, le·la chercheur·se doit en faire la demande par lettre au Comité scientifique (courriel au directeur exécutif) stipulant les raisons des délais.

**Aucun financement supplémentaire ne sera accordé.**

## 4. Engagements

- A. L'équipe devra soumettre, à la fin de la période de réalisation du projet, un rapport financier pour démontrer l'utilisation des sommes allouées, un rapport scientifique et un plan de pérennité ajusté au besoin selon l'évolution du projet. Le plan de pérennité inclut la planification des phases subséquentes et du développement du grand chantier au-delà du projet financé.
- B. Les chercheur·ses financé·es s'engagent à mentionner la participation financière du RQSPAL et à utiliser le [logo du RQSPAL](#) (si possible), y compris dans les publications, affiches, présentations, annonces et communications en lien avec le projet financé. De plus, iels s'engagent à inscrire l'affiliation au RQSPAL dans les résumés de congrès.
  - i. La formulation suivante est suggérée :  
« L'équipe de recherche remercie le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) pour leurs contributions au financement de ce projet. »
- C. L'équipe s'engage à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RQSPAL) au terme de ce soutien financier pour la suite d'une ou des phases du grand chantier. Des fonds discrétionnaires pourraient être octroyés par le Comité de direction du RQSPAL pour les phases subséquentes du projet structurant. Nous encourageons fortement les récipiendaires de soumettre à des organismes subventionnaires majeurs pour les phases subséquentes.
- D. Le projet doit s'inscrire dans le mouvement de science ouverte, tel que décrit par les FRQ, et adhérer à la [Politique de diffusion en libre accès](#).
- E. Selon la Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte, « la science ouverte établit un nouveau paradigme qui intègre dans l'entreprise scientifique des pratiques de reproductibilité, de transparence, de partage et de collaboration résultant de l'ouverture accrue des contenus, des outils et des processus scientifiques. »
- F. Les chercheur·ses qui seront financé·es sont attendu·es à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion ou lors d'une conférence scientifique mensuelle.
- G. Le·s titulaire·s s'engage·nt à poursuivre et à collaborer aux phases subséquentes du grand chantier au cours des prochaines années en collaboration avec le RQSPAL et ses membres.

## 5. Processus de validation et d'évaluation des demandes

- 1 | Validation de l'admissibilité des demandes par le directeur exécutif | 21 et 22 novembre 2022
  - a. Afin de s'assurer que les demandes sont conformes aux règles de soumission, le directeur exécutif effectuera une analyse sommaire de l'admissibilité des demandes.



Si des omissions ou des erreurs sont décelées, le directeur exécutif avisera le·la chercheur·se principal·e de la situation et lui accordera un délai de 2 jours afin d'apporter les correctifs nécessaires. Si les correctifs ne peuvent être apportés ou si le·la chercheur·se principal·e n'apporte pas les correctifs demandés, la demande sera rejetée.

## 2 | Évaluation des demandes par les évaluateur·rices externes | du 23 novembre 2022 au 7 décembre 2022

- a. Pour assurer transparence et rigueur à notre processus d'évaluation, un minimum de deux évaluateur·rices externes au RQSPAL évalueront les projets et émettront une recommandation quant aux projets à être financés. Une attention particulière sera portée à la sélection des évaluateur·rices externes afin de minimiser les conflits d'intérêts potentiels. Une grille d'évaluation standardisée et approuvée par le Comité scientifique sera utilisée.

## 3 | Comité de sélection | Rencontre à la mi-décembre 2022

- a. Pour finaliser le processus, un comité de sélection sera créé pour chaque appel de projets. Ce comité aura pour rôle de prendre connaissance des évaluations externes et déterminera le classement final des demandes. Il comprendra minimalement 6 membres dont le directeur exécutif, un membre du Comité étudiant, un·e patient·e-partenaire ou proche aidant·e-partenaire et un minimum de 3 membres régulier·ères qui n'ont pas soumis·es de demandes de financement.

## 4 | Avis de décision | 22 décembre 2022

- a. Les résultats seront communiqués par courriel dans les deux mois suivant la date limite de soumission des projets, selon la disponibilité des évaluateur·rices externes désigné·es.
- b. La décision (acceptation, refus et montant octroyé) est finale et sans appel.
- c. L'avis de décision pourra être accompagné de commentaires constructifs émis par le comité de sélection et/ou des évaluateur·rices externes et visant à optimiser le projet pour une soumission future.

## 6. Lignes directrices de la soumission

Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Vous devez compléter le formulaire suivant ([https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2022/09/Formulaire-application\\_Appel-projets-initiatives-structurantes-prioritaires-2022.docx](https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2022/09/Formulaire-application_Appel-projets-initiatives-structurantes-prioritaires-2022.docx)) et joindre le document explicatif du projet et le budget projeté. Tous les documents doivent être joints dans un seul fichier (Microsoft Word ou PDF). Veuillez ne pas joindre de CV. Si applicable, des lettres

de soutien peuvent être ajoutées à la demande, ne sont pas considérées comme des annexes mais ne sont pas obligatoires.

### 6.1 Document explicatif du projet de recherche

Mise en page obligatoire : 3 pages maximum (Police Calibri, caractère 11, interligne simple, marge de 2 centimètres)

Le document peut inclure :

- Problématique et contexte
- Description du projet proposé
- Pertinence en lien avec la mission, le mandat, les valeurs et objectifs du RQSPAL
- Objectif(s)
- Méthodologie
- Résultats attendus
- Phases subséquentes du projet
- Échéancier et faisabilité
- Expertises et capacité de l'équipe à diriger le projet
- Les références bibliographiques du texte. **Précision** : Elles ne sont **PAS incluses** dans le maximum de 3 pages allouées.

Les annexes ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des critères par les évaluateur·rices externes et iels ne sont pas tenu·es de les consulter.

Vous pouvez utiliser 1 page de présentation incluant le titre et les affiliations de tous·tes les membres de l'équipe. Cette page n'est **PAS incluse** dans le maximum de 3 pages allouées.

### 6.2 Budget projeté et justificatif

Mise en page obligatoire : 1 page maximum (Police Calibri, caractères 11). Peut être soumis sous forme de tableau, mais doit inclure les justifications

Les dépenses admissibles sont celles décrétées par le FRQS et doivent reliées aux activités du projet. Les frais afférents, administratifs ou autres associés sont inadmissibles. À titre d'exemple :

#### A. Dépenses **admissibles** :

- Salaires de professionnel·les de recherche, de professionnel·les de la santé et d'auxiliaires de recherche

- Frais de déplacement des participant·es au projet et des intervenant·es
- Frais d'accès aux archives médicales
- Frais associés aux rencontres de concertation et d'orientation
- Frais de traduction et d'*open access*

B. Dépenses **inadmissibles** :

- Bourse étudiante
- Frais de congrès
- Ordinateurs, matériel de bureau
- Appareil de plus de 1000\$

Consultez la liste des dépenses admissibles selon les règles du FRQS, section 8, [en cliquant ici](#).

## 7. Soumission et information

Les demandes doivent être acheminées, avec un seul fichier attaché (Microsoft Word ou PDF), par courrier électronique en mentionnant en objet « Appel de projets – Initiative structurantes 2022 » au directeur exécutif du RQSPAL, M. François Tardif, au plus tard le **18 novembre 2022 à minuit**, à l'adresse suivante: [francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca). Les demandes reçues en retard seront malheureusement exclues.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter M. François Tardif au [francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca).